



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-060

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le huit juillet, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.
Excusée : Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN
Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurence COLLADO

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de Suffrages exprimés : 15

ASSISTANCE DU POLE DE L'EAU DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU VAR

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'assistance du « pôle eau » de l'Association des Maires du Var, un chargé de mission, expert, peut nous soutenir, à notre demande, ponctuellement sur les procédures et actions suivantes :

- Schéma Directeur d'alimentation en eau potable
- Délégation de service public en eau potable

A cet effet, le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre la commune d'Ampus et l'Association des Maires du Var concernant la mission d'assistance du « pôle eau ».

Le Maire précise que le coût de la prestation de cet expert, frais de déplacement inclus, serait de 300 € la journée ou 150 € la demi-journée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'assistance d'un expert de l'Association des Maires du Var,

AUTORISE le Maire à signer la convention jointe en annexe,

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget eau et assainissement exercice 2014.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

